



## INFORMATIONS GENERALES

**Pour information, la liste des fournitures sera communiquée à la rentrée par les formateurs.**

### 1 - Formalités administratives à remplir avant la rentrée scolaire :

**Le dossier administratif doit nous être impérativement retourné avant la première semaine de formation au CFA.**

### 2 - Numéros de téléphone et mail :

Pour obtenir directement les différents services de l'établissement, vous voudrez bien composer les numéros suivants (**du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 00 à 17 h 00**) :

- Standard : 05.55.25.27.64
- Infirmerie : 05.55.25.25.45
- Agence comptable : 05.55.25.25.78

- Email : [cfa.brive-voutezac@educagri.fr](mailto:cfa.brive-voutezac@educagri.fr)

### 3 - Tarifs pension :

Demi-pensionnaire : **15 € par semaine de formation**  
Interne : **35 € par semaine de formation**

### 4 - Apprenant interne :

Les apprenants internes sont hébergés en chambre-étude de 3 ou 4 personnes.

Possibilité d'arrivée le dimanche : l'ouverture de l'internat le dimanche soir est fixée **de 20 h à 22 h sur réservation au 06.85.56.73.30**. Les familles s'organisent pour acheminer leur enfant à l'internat par leurs propres moyens.

Chaque apprenti doit fournir les affaires ci-après :

Pour les internes		Pour tous
Literie (pour lit de 190 x 90)	Affaires personnelles	Equipements de travail et de sport
- traversin/oreiller - enveloppe de traversin/oreiller - 1 paire de draps - couverture(s) ou couette - <b>1 alèse ou protège-matelas avec une face imperméabilisée</b>	- linge de corps - vêtements de rechange - sac à linge - nécessaire à toilette - pantoufles ou chaussons	- blouse blanche en coton à manches longues (pour les TP en laboratoire) - survêtement - short - chaussures de sport

Pour limiter les vols, nous conseillons aux apprentis de se procurer 1 cadenas pour l'internat.

### 5 - Carte self :

Une carte pour le self est remise gracieusement à l'entrée dans l'établissement pour la durée du cycle. En cas de perte ou de dégradation, il sera demandé un montant de 5 euros pour son remplacement. En fin de chaque année scolaire, la carte doit être restituée auprès de la vie scolaire.